

Membres Medicaid Wisconsin

Conservez vos avantages médicaux

(Wisconsin Medicaid Members
Keep Your Health Benefits)



Si vous bénéficiez d'avantages médicaux du Wisconsin (Tels que BadgerCare Plus, Medicaid, ou MAPP), vous devez renouveler **vosre inscription tous les ans.**

À quoi vous attendre au moment du renouvellement

1



Nous vous enverrons un courrier deux semaines environ avant le mois de votre renouvellement. Par exemple, si vous devez effectuer votre renouvellement en octobre, vous nous enverrons un courrier à la mi-septembre. Renouvelez dès que vous recevez votre courrier pour éviter les interruptions de couverture.

2



Il se peut que vous deviez mettre à jour les informations vous concernant. Ces informations peuvent inclure la composition de votre foyer ainsi que vos revenus. Il se peut que vous deviez fournir des justificatifs.

3



Votre agence locale examinera votre demande de renouvellement et vous contactera en cas de besoin. Vous recevrez ensuite une lettre qui vous informera des changements de vos avantages le cas échéant.

Complétez votre demande de renouvellement

- La manière la plus rapide pour cela est de le faire via votre compte ACCESS. Connectez-vous ou créez un compte sur access.wi.gov.
- Pour renouveler par courrier, veuillez nous retourner le formulaire dûment complété.
- Vous pouvez également effectuer cette démarche par courrier ou en personne dans votre agence locale. Trouvez votre agence à l'adresse dhs.wi.gov/im-agency.
- Visitez dhs.wi.gov/renew pour plus d'informations.



Si vous ne complétez pas votre demande de renouvellement, vous ne pourrez plus bénéficier de vos avantages. Une aide gratuite pour compléter votre demande de renouvellement ou obtenir d'autres informations concernant d'autres aides est disponible à l'adresse [WisCovered.com](https://www.wiscovered.com). Ou appelez le **211** pour trouver une aide locale.

Questions et réponses concernant le renouvellement

Qu'est ce qu'un renouvellement ?

Lorsque vous avez effectué votre demande d'aides, vous avez fourni des informations à l'État, comme la composition de votre foyer, vos revenus ainsi que votre assurance. Afin de déterminer si vous pouvez continuer à bénéficier de vos aides, nous avons besoins de ces informations mises à jour chaque année. Ce processus est appelé renouvellement.

Quand renouveler ?

Une date de renouvellement vous est attribuée pour chacun de vos programmes de prestations. Nous faisons de notre mieux pour les unifier, mais elles peuvent ne pas être identiques. Vos échéances sont disponibles dans votre compte ACCESS. Connectez-vous sur access.wi.gov ou utilisez l'application MyACCESS. Si vous n'avez pas encore de compte, créez-en un à l'adresse access.wi.gov pour consulter vos aides quand vous le voulez, où vous voulez.



Et quelles sont les prochaines étapes ?

Nous vous enverrons un courrier deux semaines environ avant le début du mois où votre adhésion échoira. Le courrier vous indiquera de quelles informations nous avons besoins pour que vous continuiez à bénéficier de votre programme. Une version numérique sera également disponible dans votre compte ACCESS.

Si je ne pense pas être éligible, pourquoi devrais-je renouveler ?

Nous vous recommandons d'effectuer votre renouvellement et de nous laisser déterminer votre éligibilité. Il y a de nombreuses raisons positives de suivre la procédure. Par exemple, si vous avez des enfants, ils peuvent bénéficier de prestations même si vous ne remplissez pas les conditions requises.

Que se passe-t-il si je ne renouvelle pas à temps ?

Dans certaines situations, il est possible d'effectuer un renouvellement tardif jusqu'à trois mois après votre mois de renouvellement. Veuillez contacter votre agence locale afin de déterminer si cela est possible. Si non, appelez le **211** ou visitez [WisCovered.com](https://www.wiscovered.com) pour trouver d'autres aides.

Que dois-je savoir d'autre ?

Ne laissez pas vos soins médicaux trainer ! Tant que vous avez des prestations, vous pouvez les utiliser pour obtenir des soins. Par exemple, avec votre BadgerCare Plus, vous pouvez vous faire vacciner, faire des bilans de santé complets, ainsi que renouveler vos ordonnances. Vous pouvez bénéficier de consultations en santé mentale également.